

ANOUX INFOS



N° 36 - 1^{er} SEMESTRE 2018

QUELQUES NUMEROS DE TELEPHONE TRES UTILES

- . APPEL D'URGENCE EUROPEEN : 112
- . POMPIERS : 18
- . SAMU : 15
- . CENTRE ANTI-POISONS de NANCY : 03 83 22 50 50
- . GENDARMERIE de TRIEUX : 17 ou 03 82 20 40 02
- . RENSEIGNEMENTS : 118 218
- . MAIRIE d'ANOUX : 03 82 21 33 06
- . MAIRIE de BRIEY : 03 82 47 16 00
- . CENTRE des IMPOTS de BRIEY : 03 82 47 12 12
- . TRESORERIE de BRIEY : 03 82 46 13 80
- . SIRTOM de JARNY : 03 82 20 22 00
- . CRW (Contrat Rivière Woigot) : 03 82 21 22 12

MEDECINS

- Dr MONCHOT Sylvain MANCIEULLES : 03 82 21 23 19
- Dr BOURGUIGNON Kathy MANCE : 03 82 20 08 21
- Dr DOLLAR WESTRICH Florence TUCQUEGNIEUX : 03 82 21 22 05
- Dr DESJEUNES Sébastien TUCQUEGNIEUX : 03 82 21 22 05
- Dr BRAUN Christian BRIEY : 03 82 46 02 22
- Dr SAVERNA Eric BRIEY : 03 82 46 13 54
- Dr BIGNOLAS Eric BRIEY : 03 82 20 90 95
- Dr REINHARDT Patrick BRIEY : 03 82 20 90 95
- Dr WACH Patrick BRIEY : 03 82 20 90 95

La mairie vous rappelle plusieurs choses importantes ...

Carte d'identité et passeport :

La mairie d'Anoux ne s'occupe plus des formalités pour vos cartes d'identité et vos passeports.

Vous devez prendre rendez-vous dans les mairies avoisinantes (Briey, Jarny, Homécourt).

Il est important de s'y prendre à l'avance car le délai d'attente d'un rendez-vous est long et qu'ensuite il faut compter au moins trois semaines pour récupérer son passeport ou sa carte d'identité.

Piles usagées :



Il est strictement interdit de jeter les piles avec les déchets ménagers.

Un container est à votre disposition en mairie, vous pouvez y déposer vos piles et accumulateurs usagés.

Nous vous demandons d'adopter un comportement responsable face aux préoccupations environnementales, dues à la toxicité de certains déchets ménagers.

Depuis la mise en place du distributeur de sachets (ramasse crottes), nous constatons que les abords de la mairie et de sa place sont désormais plus propres.

Ne relâchez pas vos efforts pour le plaisir de tous

TROTTOIR



PAS

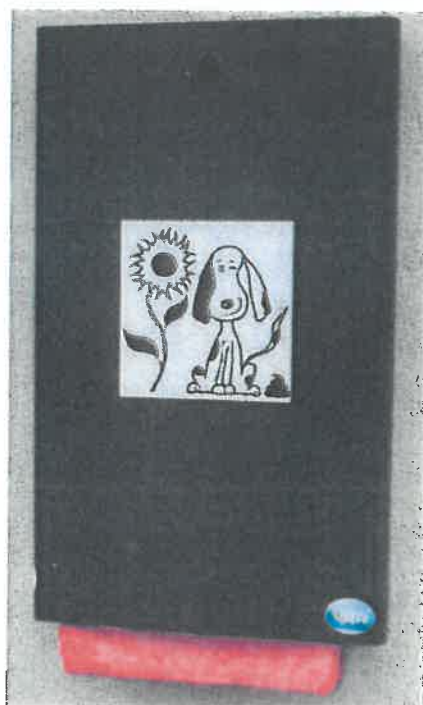
CROTTOIR

MON MAÎTRE



RAMASSE

Pour info : des sachets « ramasse crottes » sont disponible en mairie et le distributeur de sachets est installé à l'emplacement de l'ancienne cabine téléphonique.



Après plusieurs plaintes, nous rappelons aux propriétaires de chiens, que des efforts doivent être également faits pour :

- Faire cesser les aboiements intempestifs,
- Ne pas les laisser divaguer,
- Les tenir en laisse lors de leurs promenades.

MAIRIE D'ANOUX

CONCOURS PHOTOS 2018

La mairie d'ANOUX organise cette année encore un concours de photographie.

Le thème sera « ruisseaux, forêts, champs »

Les photos prises doivent obligatoirement avoir un lien avec la commune d'ANOUX. Chaque photo présentée doit faire l'objet d'éléments de présentation (titre, lieu de prise de vue, nom du photographe).

Fin du concours : le 16 novembre 2018

1 / Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants d'ANOUX. Ce concours sera divisé en deux catégories : les plus de 18 ans et les moins de 18 ans.

Tout participant devra faire parvenir sa photo à l'adresse mail suivante : mairie.anoux@wanadoo.fr

Le fichier devra être au format JPEG, d'une résolution minimale de 72 dpi, pour une taille minimale de 700X700 pixels (si la photographie est une photographie argentique, la déposer en mairie) Toute la famille peut participer à hauteur d'une seule photo par personne et en être lui-même l'auteur). Chaque photographie sera mentionnée du nom, prénom, adresse et âge du participant.

La photographie devra être en rapport avec le thème et devra être prise durant l'année 2018. Les photographies ne pourront en aucun cas porter atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité des personnes physiques ou morales. La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Tout dossier incomplet, non conforme ou arrivé hors délai sera rejeté.

2 / Critères d'attribution

Un jury composé de 4 personnes devra évaluer et voter la photographie gagnante du concours en se basant sur 3 critères, nous ferons appel comme l'an dernier à l'équipe de POLYMAG :

- Qualité de prise de vue
- Originalité
- Respect du thème

3/ Attribution des lots

Concernant les plus de 18 ans : la photographie gagnante se retrouvera en couverture du prochain INFO ANOUX et recevra un prix de 50 euros, la deuxième un prix de 30 euros et la troisième un prix de 20 euros.

Concernant les moins de 18 ans : la photographie gagnante se retrouvera au dos de la couverture du prochain ANOUX INFOS et recevra une récompense de 50 euros, la deuxième un prix de 30 euros et la troisième un prix de 20 euros.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre le maire au 06 88 53 80 22

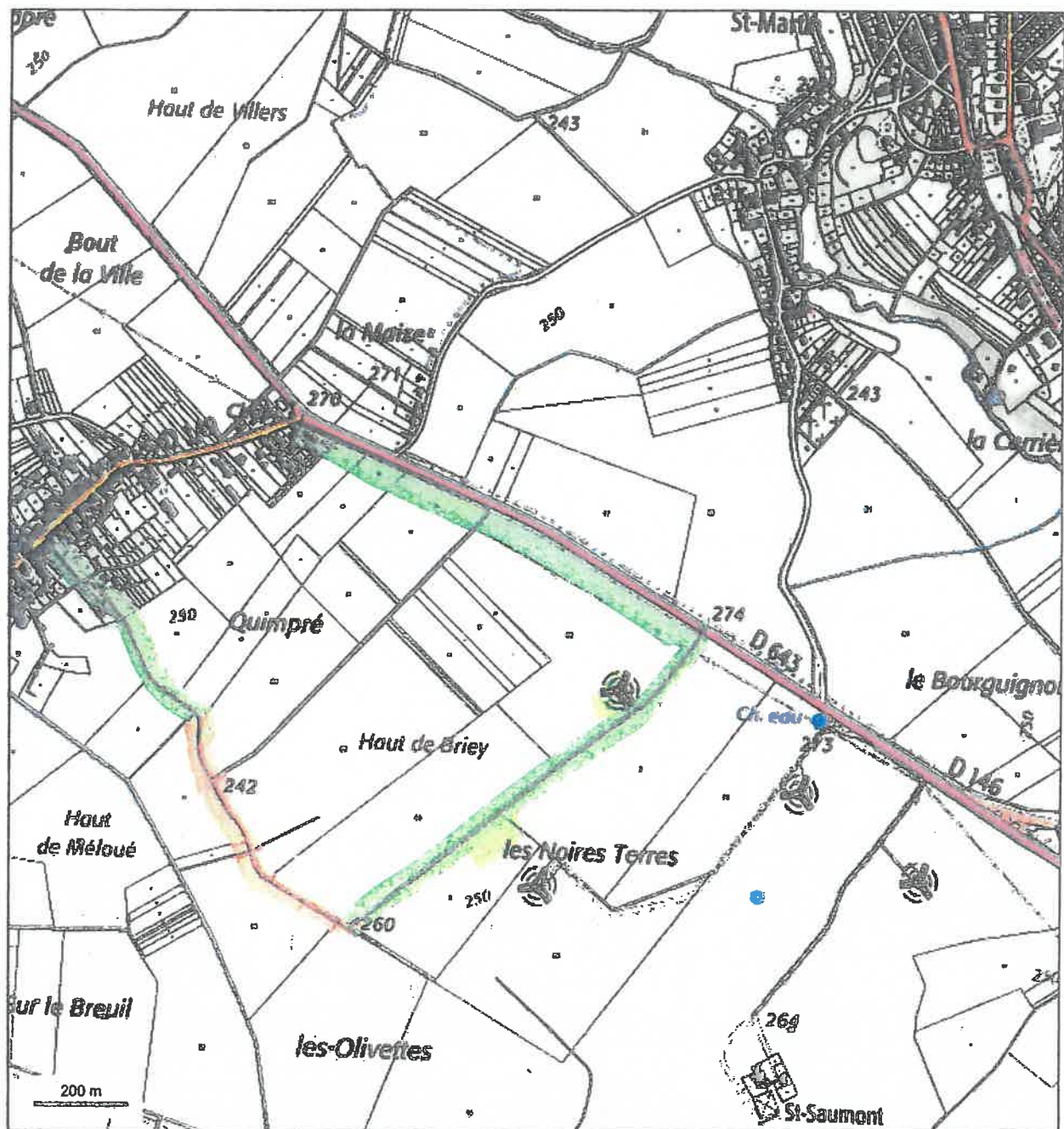
CHEMIN DES EOLIENNES

Le chemin des olivettes sur une longueur de 600 mètres environ sera prochainement remis en état. Ce secteur est actuellement fortement dégradé.

L'objectif de ces travaux est de contribuer à la création d'un chemin de randonnée en collaboration avec la société ENGIE GREEN.

Des bancs ainsi que des tables seront disposés le long du parcours.

Le coût de ces travaux, attribué à la société WH, s'élève à 30 000 euros, ils sont financés dans le cadre des montants compensatoires du parc éolien.



Chemins en état
chemin à rénover.
Installation de Tables et bancs

COMPTEURS LINKY

ENEDIS procède actuellement au changement de l'ensemble de son parc compteur au niveau national. Notre commune sera concernée.

Le déploiement du compteur Linky s'inscrit dans l'application de la directive européenne sur le marché de l'électricité du 13 juillet 2009.

Néanmoins la pose de ce compteur communiquant fait l'objet de nombreuses oppositions ou de recours par des communes ou des particuliers, car il est jugé dangereux pour certaines personnes sensibles.

A quand la pose du compteur LINKY dans notre commune ?

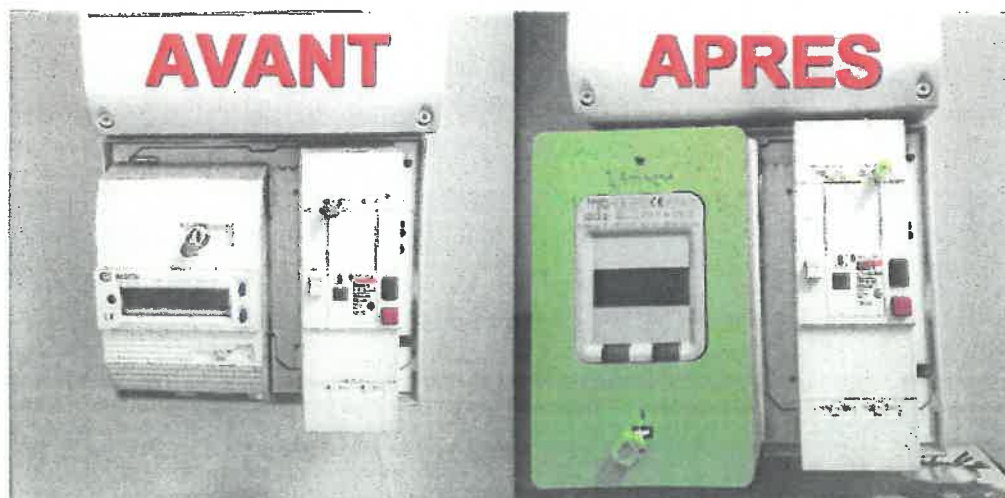
Les responsables d'ENEDIS nous informent que notre commune sera concernée par ce projet sur la période novembre 2019 / avril 2020

Le conseil municipal sera au préalable informé et consulté sur cette mise en place.

Les chiffres-clés du programme :

Le déploiement du compteur Linky s'inscrit dans l'application de la directive européenne sur le marché de l'électricité n° 2009/72/CE du 13 juillet 2009.

- **Mars 2010 – Mars 2011** : expérimentation dans les régions de Tours et de Lyon avec 300 000 compteurs installés.
- **28 septembre 2011** : annonce de généralisation des compteurs communicants avec le **déploiement de 36 millions de compteurs** prévu entre 2016 et 2021.
- **4 janvier 2012** : arrêté relatif aux dispositifs de comptage d'électricité.
- **17 juillet 2014** : délibération de la Commission de régulation de l'énergie sur le financement du programme.
- **Plus de 11 millions de compteurs installés début juin 2018, soit environ un tiers du programme est réalisé. Environ 30 000 compteurs installés chaque jour.**



INFORMATIONS DIVERSES

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Comme chaque année la commune organise le concours des maisons fleuries. Le jury est composé de membres du Conseil Municipal ainsi que les gagnants de l'an dernier qui le souhaitent.

1^{er} prix : 70 euros

2^{ème} prix : 60 euros

3^{ème} prix : 40 euros

4^{ème} prix : 30 euros

5^{ème} prix : 25 euros



RAVALEMENT DE FACADES

A compter du mois de septembre 2018 la communauté de commune et la commune d'ANOUX relancent le dispositif RAVALEMENT DE FACADES.

Ce dispositif qui était en place du temps de la CCPB est remis au goût du jour par la nouvelle interco.

Pour la rue Pasteur, l'aide sera financée par OLC.

Pour les autres rues, la commune en assurera le financement.

Seront concernées, les maisons construites avant 1965.

Le montant de l'aide est fixé à 25% du coût des travaux, avec un plafond maximum de prime de 1500 euros par habitation.

Le règlement complet est disponible en mairie.

CONCOURS PHOTOS

Pour la troisième année consécutive le conseil municipal organise le concours photos avec pour thème cette année :

L'environnement (CHAMPS, FORETS, RUISSEAUX...)

Les participants sont invités à mettre en valeur le patrimoine naturel de la commune.

PROJET D'AMENAGEMENT D'APPARTEMENTS

Suite à un appel à candidatures, un architecte et un bureau de MO ont été retenus pour la réalisation d'une étude sur la réalisation de logements dans le bâtiment école.

Une première étude a été réalisée par le CAUE de Meurthe et Moselle.

INFORMATIONS DIVERSES (suite...)

COMPTEURS GAZPAR : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC GRDF

Les compteurs des abonnés au GAZ seront prochainement changés pour des compteurs communiquant appelés « GAZPAR ».

Cette opération implique la signature d'une convention entre la commune d'ANOUX et GRDF pour la pose de deux antennes sur un point haut de la commune (église).

CRW

Le CRW a inscrit dans son planning de travaux pour les prochaines années le remplacement du réseau assainissement rue Henri Sourin.

Par ailleurs dans le sillage de ces travaux la canalisation d'adduction d'eau potable de 150 mm serait changée sur une longueur de 400 mètres, projet, comprenant le contournement du lotissement. Une demande de subvention a été adressée à l'agence de bassin.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Plan local d'URBANISME Intercommunal est toujours en cours d'élaboration, pour rappel un cahier de concertation est à disposition des populations dans chaque commune de la communauté de communes. Le maire est également à votre disposition sur le sujet.

Concernant notre commune plusieurs orientations sont proposées ou modifiées, à savoir :

Maintien de la zone 1AU

Suppression de la zone 2AUX

Création d'une nouvelle zone à vocation artisanale

Diminution de la surface de la zone 2AU

Augmentation des zones vergers



AIDES CCAS 2018

BONS DE CHAUFFAGE

Une somme de **80 euros** sera versée aux personnes ayant un revenu imposable inférieur à :

- 14 000 euros pour une personne seule
- 17 000 euros pour un couple

20 euros supplémentaires seront octroyés par foyer déclarant moins de 10 000 euros par an.

Une seule demande par foyer sera retenue. Toute personne concernée devra se présenter en mairie munie de son dernier avis d'imposition et d'un RIB.

AIDES DIVERSES

Une aide de **100 euros** est attribuée à tous les jeunes du village concernés :

- Par le BAFA
- Par le permis de conduire
- Par des études supérieures

Toute personne concernée devra se présenter en mairie munie de sa feuille d'inscription et d'un RIB.



CREATION D'UN CIAS AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

La création d'un centre intercommunal d'actions sociales au niveau de la communauté de commune sera effective prochainement. Les communes conserveront leurs CCAS.

Les compétences du CIAS porteront sur :

- Les études et évaluation des dispositifs et des services par le biais d'une analyse des besoins sociaux,
- L'aide sociale légale,
- L'instruction du RSA,
- Mise en place d'une politique en direction des personnes âgées,
- Service soins infirmiers à domicile,
- Création et gestion d'équipements destinés à l'hébergement des jeunes.

ALERTE CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU CHÊNE

ATTENTION DANGER !!

CES CHENILLES POSSÈDENT DES POILS PARTICULIÈREMENT URTICANTS QUI PEUVENT PROVOQUER DE GRAVES RÉACTIONS ALLERGIQUES.

NE LES TOUCHEZ PAS - NE VOUS EN APPROCHEZ PAS
PORTEZ DES VÊTEMENTS COUVRANTS ET LIMITEZ LES FROTTEMENTS AU NIVEAU DES YEUX.

EN CAS DE MANIFESTATIONS ALLERGIQUES AU NIVEAU DES YEUX, DE LA PEAU OU DES VOIES RESPIRATOIRES, CONSULTEZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT



Depuis environ deux ans la chenille processionnaire du chêne s'est installée dans notre forêt avec une présence différente suivant les parcelles.

La particularité de cette année est qu'elle s'attaque aux chênes en zone urbaine. De nombreuses communes lorraines sont également concernées. Par arrêtés municipaux elles ont interdit temporairement l'accès au public des parcs et jardins municipaux. Notre commune n'échappe pas à la règle, la rue du chêne est fermée temporairement à la circulation du fait d'un arbre infecté.

Un traitement sera opéré probablement l'an prochain au printemps, seule période appropriée.

En feuilletant les archives...

25 février 1821 :

Réunion du Conseil Municipal afin de consultation avec le « Sieur » BARTHELEMY pour pourvoir au poste et en qualité d'instituteur du village d'ANOUX.

Le Sieur Barthélémy tiendra les écoles cinq mois d'hiver consécutifs. Pendant les autres mois de l'année, il tiendra aussi les écoles moyennant une rétribution convenue avec les particuliers.

Il remontera l'horloge du clocher tous les jours, sonnera les messes et l'angélus à l'heure qui lui sera dictée.

La commune d'Anoux, s'engage à payer au Sieur Barthélémy la somme de 200 francs par an. En outre les écoliers lui payeront par mois et par écolier pour les mois d'hiver, 40 centimes pour les écrivains et 30 centimes pour les non écrivains.

Convenu en outre de payer au Sieur Barthélémy une somme de 12 francs par année pour remonter l'horloge.

On lui donnera en sus de sa portion d'habitant une demie-corde de bois et un demi-cent de fagots pour pouvoir assurer le chauffage des classes.

Quelques Sinistres à ANOUX :

3 août 1812 : 110 ha de céréales grêlés

1862 : cas de grêle important

1894 / 1895 : plusieurs incendies de meule de paille

1898 : cas de grêle important

.../...

- 1900 : - deux incendies d'habitations,
- maladie contagieuse sur le cheptel, mort de quatorze chevaux et de deux vaches.

1904 : peste bovine, 2 têtes, perte 600 francs

1921 : incendie + 1 cas de grêle

Chemin de fer Briey - Audun-Le-Roman

19 août 1876,

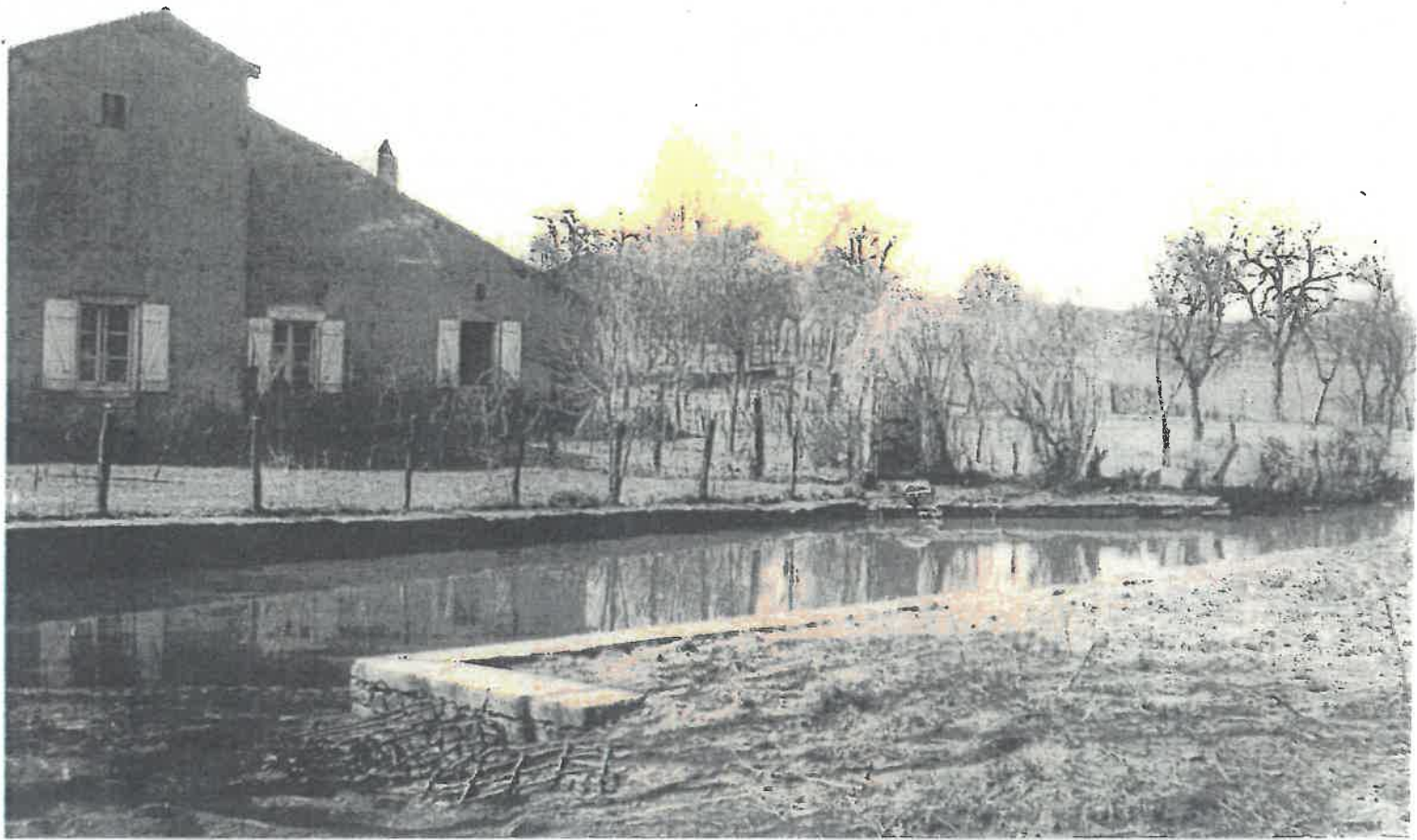
Monsieur le Maire donne connaissance d'une circulaire de Mr le Sous-Préfet par laquelle il invite le conseil Municipal d'Anoux-Mancieulles à délibérer sur un projet de chemin de fer d'intérêt local de Briey à Audun-Le-Roman, informant le dit Conseil Municipal d'Anoux-Mancieulles qu'il devrait subvenir au projet pour une somme maximum de 1600 francs payable en 5 annuités.

Le Conseil après avoir délibéré, considérant que la voie projetée est bien urgente s'engage à payer le contingent de 1600 francs mais à la condition que la ligne de chemin de fer passe à Tucquegnieux ou il y aura une gare, ou à Maîry.



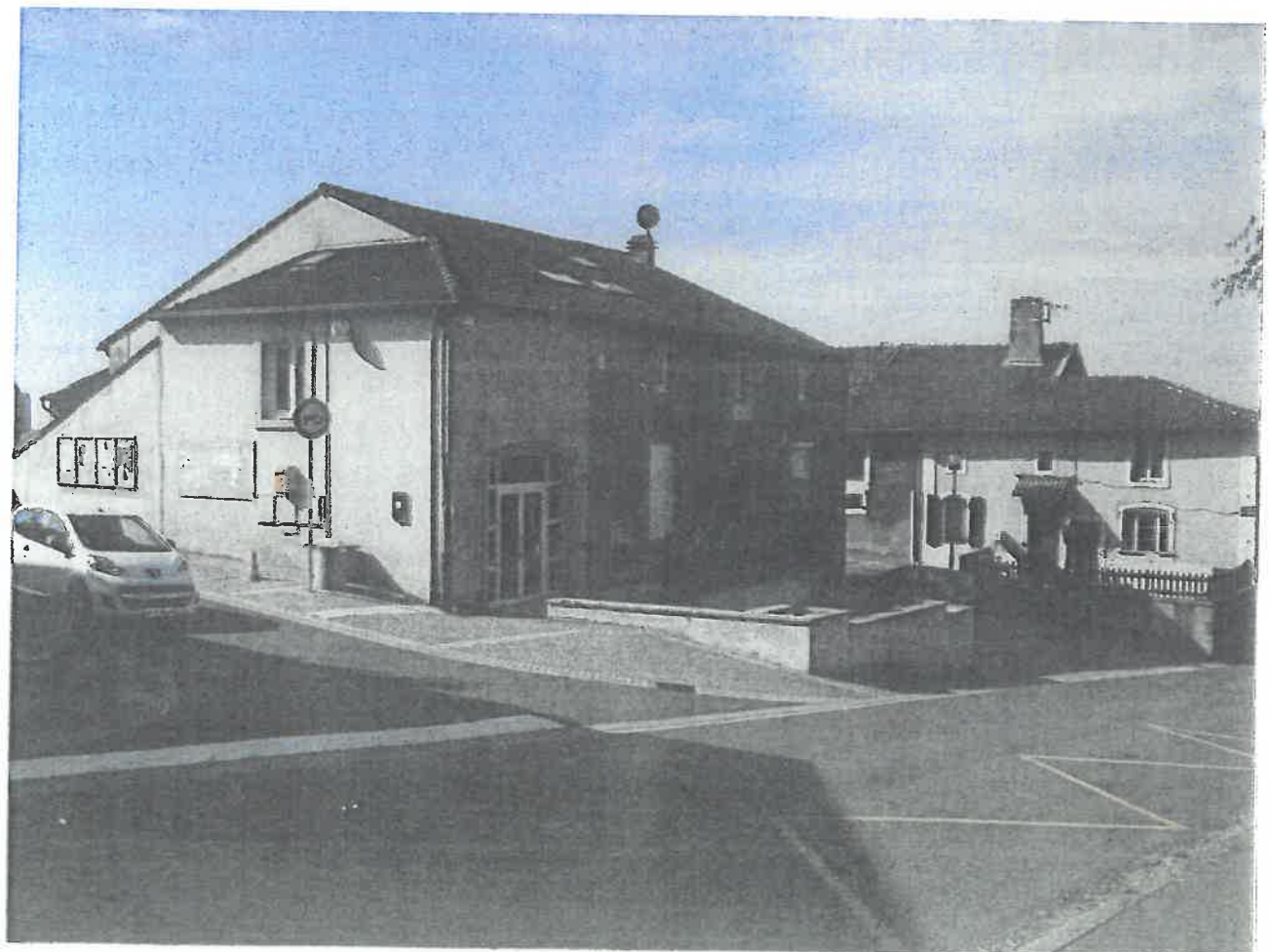
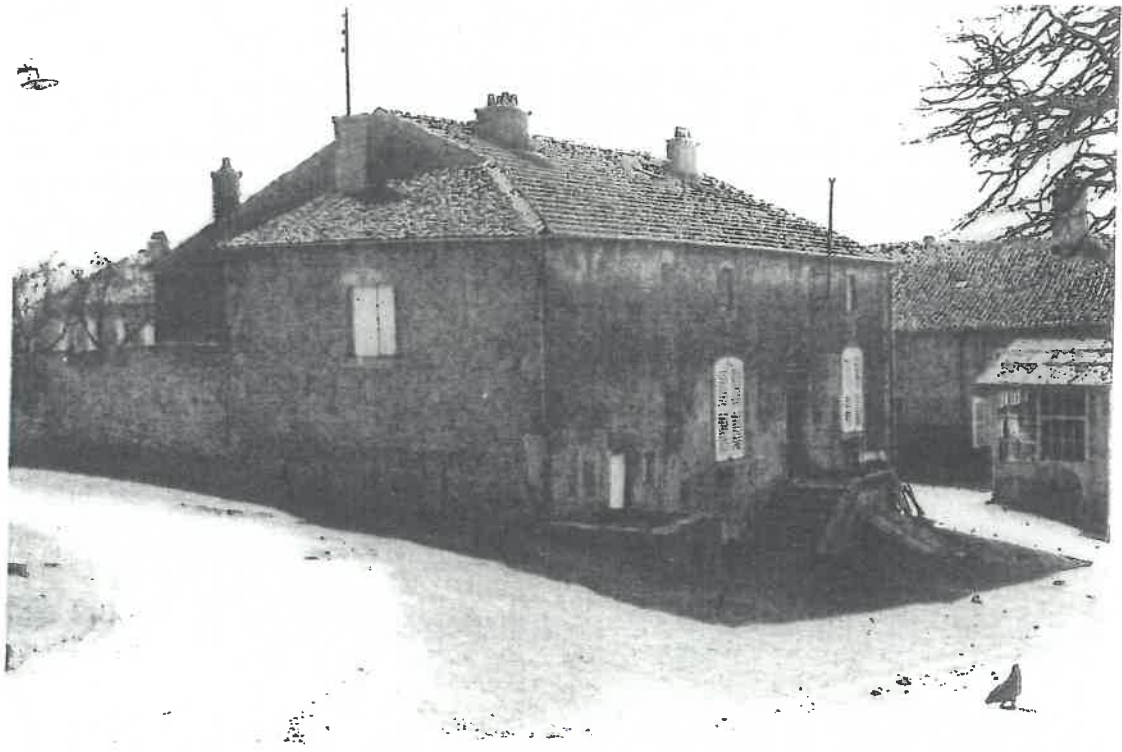
Anoux d'hier et d'aujourd'hui

Année 50



Anoux d'hier et d'aujourd'hui

Année 50





BONNES VACANCES à tous

Nous vous attendons le samedi 02 et le dimanche 03 septembre 2018 pour la fête patronale d'Anoux à l'aire de jeux.

Comme tous les ans, le feu d'artifice sera tiré le samedi vers 22h30.

Restauration sur place,

Et pour les plus jeunes, confiseries, manège et pêche aux canards seront au rendez vous

Venez nombreux



Conception et réalisation :

André Berg

Pierre Schmitt

Nathalie Kosow

Le journal sera disponible également sur le site de la commune